

REGLEMENT EN VIGUEUR (MP 2020)

- Le marché aux puces est une manifestation **réservée aux particuliers**, en vue de la vente ou de l'échange de mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui fabriquent ou en font commerce.
- Il est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'attestation d'inscription totalement remplie, accompagnée du paiement, et de la copie **recto verso obligatoire** d'une pièce d'identité - **LES FORMULAIRES INCOMPLETS NE SERONT PAS ENREGISTRES** .
- Les places non payées ne seront pas réservées.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- Aucun changement libre de place ne sera toléré, sous peine de renvoi.
- **Les places non occupées à 8h ne seront pas redistribuées.**
- **Nous n'attribuerons pas de place supplémentaire le jour même.**
- L'exposition ou la vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives, polluantes, inflammables ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- **Le prix des 5 mètres linéaires est de 13,00 €, plus 2,50 € le mètre supplémentaire.**
- **80 € pour un emplacement de confiseur, ou d'une attraction foraine.**
(pour les confiseurs pas de vente de pâtisseries, gaufres, churros, crêpes ou boissons)
- **Les stands de boissons et de restauration sont exclus et réservés aux organisateurs.**
- Mise en place des exposants de 5h à 8h - Les numéros de places seront annoncés à l'entrée du marché lors du contrôle.
- **Chaque exposant est prié d'emporter ses déchets et de laisser son emplacement dans un état propre pour 18h00.**
(1 sac poubelle leur sera remis à cet effet) les trottoirs de la commune ne sont pas une déchèterie !
- En cas de non respect de ce règlement, déposé à la mairie de Matzenheim, les organisateurs seront seul juge pour prendre toutes dispositions nécessaires.
- **La réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque de réservation.**
Aucun départ avant 17 h ne sera toléré.

ATTESTATION ET INSCRIPTION AU MARCHE AUX PUCES DE MATZENHEIM du 5-04-2020 organisé par l'amicale des sapeurs pompiers et le football club.

A retourner avant le 29 mars 2020 à : C.P.I - Marché aux Puces Rue de werde 67150 MATZENHEIM
(Dernier délai) **tél 03 88 74 39 02**

Nom - Prénom : _____

Né (e) le : _____ à _____ département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

Copie recto/verso obligatoire de la pièce d'identité : N° _____

délivrée le _____ Par : _____

Déclare sur l'honneur :

* Ne pas être commerçant (e)

* De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)

* De ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 du code pénal)

Fait à : _____ le : _____ Signature

Ci-joint le règlement de _____ € pour la réservation d'une place de _____ mètres linéaires.
(minimum 5 mètres à 13€ + 2,50 € le mètre supplémentaire)

- chèque libellé à l'ordre du FC Matzenheim (la réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque)

NOUVEAU : Possibilité de payer par internet sur ce lien : <https://www.payassociation.fr/mpfcmatz/2020>

Cette attestation sera remise aux organisateurs qui la joindra au registre des participants et la remettra au Maire.